

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de St-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de St-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue principale, le 7 mars 2016, à 19h, présidé par le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers:

M. Réal Crête	M. Mario St-Pierre
M. Sébastien Desgagnés	M. Robin Cotnoir
Mme Sylvie Fauteux	Mme Jeanne Dubois

Et la secrétaire-trésorière Nathalie Isabelle.

2016-03-07-01: MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune.

2016-03-07-02: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière en incluant les modifications.

1. Moment de recueillement
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de question
5. Adoption des minutes du 1^{er} février 2016
6. Lecture et approbation des comptes
 - Liste des comptes fournisseurs
 - Rémunérations, prélèvements et autres
7. Rapports : Maire et inspecteurs en bâtiment et en environnement et voirie
8. Résolution
 - Appui à la démarche « Municipalités québécoises engagées dans la protection des sources d'eau potable
 - Aménagement Nouvelle salle du conseil – ADDENDA 2
 - Inscription Congrès ADMQ
 - Appel d'offre Abat-poussière 2016
 - Radiation des comptes de taxes non-payées 2013
 - Reddition de comptes 2015 – Programme d'aide à l'entretien du réseau local du MTQ - Annexe A
 - Engagement aide inspecteur
 - Demande de prix pour la location de machineries avec opérateur et l'achat de matériel pour divers travaux pour l'année 2016
 - Avis de motion Règlement modifiant le règlement de zonage 237 afin de modifier les dispositions sur les véhicules utilisés comme bâtiment ainsi que les usages autorisés dans les zones de type « RC »
 - Adoption Projet de Règlement modifiant le règlement de zonage 237 afin de modifier les dispositions sur les véhicules utilisés comme bâtiment ainsi que les usages autorisés dans les zones de type « RC »
 - Addenda entente loisirs portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir (Addenda)<
 - Politique de conduite de véhicules
 - Politique sur la drogue et alcool sur les lieux de travail
 - Politique concernant l'utilisation d'internet, du courrier électronique, des réseaux sociaux et de divers logiciels à la municipalité de Saint-Herménégilde
 - Proclamation Avril mois de la Jonquille
 - Avis de motion Règlement ayant pour objet l'entretien des chemins pendant l'hiver Règlement RÈGLEMENT
 - Dépliants pour la sensibilisation des riverains des lacs - Demande au Fonds de cours d'eau
 - Circuit électrique
 - Panneau de vitesse
9. Usine d'épuration
 - Aquatech – demande du rapport sur l'étude d'alcalinité et recommandations et résultats de laboratoire des échantillonnages d'alcalinité
10. Aqueduc
11. États financiers mensuels

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

12. Dépôt du rapport de correspondance
13. Régie incendie
 - Dépôt États financiers 2015
14. Régie des déchets solides
15. Loisirs
16. Famille et culture
17. Journal
18. Divers
 - Date de la prochaine réunion de travail – 29 mars 2016 à 18h30
 - Entretien des chemins d’hiver
 - SQ – Patrouilles nautiques pour cet été
19. Période de question
20. Varia
21. Levée

Adopté.

2016-03-07-03: PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

**2016-03-07-04: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1^{ER}
FÉVRIER 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu que les minutes de la session ordinaire du 1^{er} février 2016 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

2016-03-07-05: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et Résolu à l’unanimité que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour les dépenses encourues soient payés. Chèques 5155 à 5208 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (157 893.30\$), la liste des prélèvements (février 2016) et le rapport de salaires versés (février 2016) en date du 7 mars 2016.

Certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général de présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

2016-03-07-06: RAPPORT DU MAIRE ET INSPECTEURS

Monsieur le maire résume sa réunion à la MRC (Adoption du Schéma d’aménagement et de développement durable 2016-2031 (Projet), PIIRL approuvé par le MTQ., Salon de l’emploi le 18 mars prochain).

**2016-03-07-07: APPUI À LA DÉMARCHE « MUNICIPALITÉS QUÉBÉCOISES
ENGAGÉES DANS LA PROTECTION DES SOURCES D’EAU
POTABLE »**

Considérant que le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection ;

Considérant que ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014 ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

Considérant qu'un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité ;

Considérant les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un km des puits gaziers ou pétroliers ;

Considérant l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1 ;

Considérant que lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 éluEs municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et il est résolu ;

Que la municipalité de Saint-Herménégilde appuie cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche.

Adopté.

2016-03-07-08: AMENAGEMENT NOUVELLE SALLE DU CONSEIL – ADDENDA 2

ATTENDU la résolution 2015-12-07-29 donnant le contrat pour l'aménagement de la nouvelle salle du conseil à Construction Marc-André Ruel ;

ATTENDU QUE la résolution mentionnait que les travaux devaient être réalisés avant la fin du mois de février 2016 ;

ATTENDU QU'une procédure doit être réalisée afin de retirer la tuile de vinyle suite à l'annonce de présence d'amiante dans celle-ci ;

ATTENDU la résolution 2016-02-01-17 donnant un délai supplémentaire, soit jusqu'à la fin du mois de mars 2016 ;

ATTENDU la soumission (ADDENDA 2) de Construction Marc-André Ruel, en date du 4 mars 2016, au montant de 4 650.00\$ plus les taxes applicables pour enlever l'amiante (tuile de plancher) et faire un resurfaçage à base de béton ;

ATTENDU QUE cette soumission représente un extra au contrat donné par la résolution 2015-12-07-29 puisque les travaux mentionnés à l'ADDENDA 2 n'étaient pas prévus au moment de donner le contrat ;

ATTENDU QUE puisqu'enlever la colle représenterait des coûts très importants, la colle demeurera sur place, avec une note au dossier ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité ;

QUE la municipalité accepte la soumission (ADDENDA 2) de Construction Marc-André Ruel, en

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M
S
no de résolution
ou annotation

date du 4 mars 2016, au montant de 4 650.00\$ plus les taxes applicables pour enlever l'amiante (tuile de plancher) et faire un resurfaçage à base de béton ;

QUE le sous-traitant de Construction Marc-André Ruel, responsable de la procédure au niveau de l'amiante, doit avoir les qualifications nécessaires pour ce type de travail et devra transmettre une copie de la procédure qui sera transmise à la CSST à la municipalité avant le début des travaux ;

QUE la municipalité accorde un délai supplémentaire pour la réalisation des travaux, soit jusqu'à la fin du mois d'avril 2016.

Adopté.

2016-03-07-09: CONGRÈS 2016 DE L'ADMQ

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de Nathalie Isabelle, directrice générale, au congrès 2016 de l'ADMQ.

Adopté.

2016-03-07-10: APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET L'ÉPANDAGE DE L'ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité ;

Que la municipalité de St-Herménégilde donne mandat à la directrice générale, pour inviter les soumissionnaires désignés par le conseil, pour la fourniture et l'épandage de l'abat-poussière pour l'année 2016 ;

Seul le Calcium 35% avec la certification BNQ 2410-300 sera accepté. La quantité demandée représente environ 102 000 litres pour 50 km de chemins.

La soumission devra être en tout point conforme aux instructions à défaut de quoi la soumission pourra être rejetée. Cette soumission doit parvenir au bureau municipal de St-Herménégilde, dans une enveloppe scellée portant la mention « **SOUSSION – FOURNITURE ET ÉPANDAGE DE L'ABAT-POUSSIÈRE POUR 2016** » jusqu'à 11h, le 29 mars 2016 pour être ouvertes publiquement à ce moment. Il est de l'entière responsabilité du soumissionnaire de s'assurer que son enveloppe est acheminée en temps et lieu au bureau municipal.

La Municipalité St-Herménégilde ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui auront été reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le soumissionnaire.

Adopté.

2016-03-07-11: RADIATION DES COMPTES DE TAXES NON PAYÉS DE L'ANNÉE 2013

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité;

Que la municipalité de St-Herménégilde accepte la radiation des comptes de taxes non payés de l'année 2013 qui n'ont pas été transférés pour la vente pour taxes.

Adopté.

2016-03-07-12: REDDITION DE COMPTES 2015 – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 150 780 \$ pour l'entretien du réseau routier pour l'année civile 2015 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un Vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et Résolu à l'unanimité ;

QUE la municipalité de St-Herménégilde informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté.

2016-03-07-13: ENGAGEMENT AIDE INSPECTEUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité ;

D'engager Monsieur Yan Bissonnette au poste d'aide inspecteur aux conditions suivantes :

- Le salaire est inscrit à l'annexe de la politique des conditions de travail à raison de 40 heures par semaine (5 jours par semaine) ;
- Devra participer et réussir les formations (signalisation et autres formations requises) ;
- Le poste étant saisonnier, la durée de l'emploi sera du 18 avril au 10 décembre 2016 approximativement. Ces dates peuvent varier selon les besoins.

Adopté.

2016-03-07-14: REGISTRE D'ENTREPRENEURS – LOCATION DE CAMIONS, MACHINERIES LOURDES ET ÉQUIPEMENTS AVEC OPÉRATEUR ET L'ACHAT DE MATÉRIEL POUR 2016

ATTENDU QU'en vertu de l'article 106 de la Loi sur les Compétences municipales «*Toute Municipalité peut réaliser des travaux d'entretien de voirie et autres besoin divers.* »;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Herménégilde désire procéder à la constitution d'un registre d'entrepreneurs pouvant réaliser ou contribuer à la réalisation de travaux d'entretien de voirie et autres besoins divers pour l'année 2016. Le registre contribuera à évaluer le coût de travaux possibles ainsi que de déterminer si l'obligation d'aller en appel d'offre contenue à l'article 936 du Code municipal du Québec, s'applique ou non à la situation ;

ATTENDU QUE pour tout contrat supérieur à 25 000 \$ (taxes incluses) une municipalité ou MRC doit procéder par appel d'offres, par invitation si le contrat est entre 25 000 \$ et 100 000 \$ et par appel d'offres public pour une dépense supérieure à 100 000 \$;

ATTENDU QUE le registre permettra à la Municipalité, si elle doit superviser ou ordonner des travaux, de recommander ou de choisir l'entrepreneur approprié. Il ne s'agit pas d'un contrat mais

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

d'une invitation à fournir des prix en vue de l'obtention possible de contrats pour l'année 2015. Le ou les contrat(s) seront donnés en fonction des prix, de la disponibilité, de la proximité du lieu des travaux et de façon à respecter la loi et la Politique de gestion contractuelle en vigueur. Ainsi, un entrepreneur ne pourra cumuler 25 000 \$ de contrat avec la Municipalité à moins que celle-ci ne procède par appel d'offres ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité ;

Que la municipalité de St-Herménégilde donne mandat à la directrice générale, pour inviter les soumissionnaires désignés par le conseil, pour la demande de prix pour « **LOCATION DE CAMIONS, MACHINERIES LOURDES ET ÉQUIPEMENTS AVEC OPÉRATEUR ET L'ACHAT DE MATÉRIEL** » **POUR L'ANNÉE 2016 AFIN DE CONSTITUER LE REGISTRE D'ENTREPRENEURS.**

QUE les offres de prix devront être reçues avant 12h, le 31 mars 2016. Elles seront analysées et celles qui seront jugées conformes (tel que précisé dans le formulaire de demande) seront incluses au registre. L'offre doit être signée par une personne autorisée par l'entrepreneur et contenir les informations requises;

QUE la Municipalité de St-Herménégilde ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans encourir de frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires. La soumission présentée ainsi que les documents afférents demeurent la propriété exclusive de la Municipalité.

Adopté.

2016-03-07-15: AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réal Crête, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de modifier le règlement de zonage 237 afin de modifier les dispositions sur les véhicules utilisés comme bâtiment ainsi que les usages autorisés dans les zones de type « RC »

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

2016-03-07-16: ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 255 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 237 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS SUR LES VÉHICULES UTILISÉS COMME BÂTIMENT AINSI QUE LES USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES DE TYPE « RC »

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de règlement no 255 «*Règlement* modifiant le règlement de zonage 237 afin de modifier les dispositions sur les véhicules utilisés comme bâtiment ainsi que les usages autorisés dans les zones de type « RC » et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 7 mars 2016;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité de St-Herménégilde ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir **et RÉSOLU à l'unanimité ;**

- d'approuver et adopter le projet de règlement n° 255 «*Règlement modifiant le règlement de zonage 237 afin de modifier les dispositions sur les véhicules utilisés comme bâtiment ainsi que les usages autorisés dans les zones de type « RC » et en fait sien comme ici au long reproduit*» tel que présenté ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M _____
S
no de résolution
ou annotation

- qu'une assemblée de consultation sera tenue le 4 avril 2016, au 776 Principale à Saint-Herménégilde.

Adopté.

2016-03-07-17: ADDENDA ENTENTE LOISIRS PORTANT SUR L'UTILISATION COMMUNE D'UNE RESSOURCE HUMAINE EN LOISIR

ATTENDU que la MRC de Coaticook et les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et Waterville (*ci-après les MUNICIPALITÉS CLIENTES*) ont signé en 2009 une entente inter-municipale conformément aux dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) pour l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 5. Plage horaire, chacune des municipalités clientes s'engagent à payer à la MRC la quote-part des dépenses de la catégorie de fonctions «*Agent de loisirs*» qui lui est attribuée, celle-ci étant calculée en fonctions du nombre d'heures d'une plage de travail hebdomadaire de vingt-trois (23) heures réparties entre elles ;

ATTENDU que le critère de répartition servant au calcul de la quote-part doit être modifié à compter du 1^{er} janvier 2016, puisque la Ville de Coaticook a manifesté le besoin d'une plage de travail de quatorze (14) heures et non plus de sept (7) heures ;

ATTENDU que la modification n'aura aucune incidence sur les autres clauses de l'entente, les obligations de la MRC ou des municipalités clientes ne sont pas pour autant modifiées ou diminuées ;

ATTENDU que le conseil prend en compte un *addenda* à l'Entente portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir et en fait sien comme si au long reproduite ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés et Résolu à l'unanimité ;

D'approuver l'*Addenda* à l'Entente portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir tel que présenté et autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à le signer au nom de la municipalité.

Adopté.

2016-03-07-18: POLITIQUE DE CONDUITE DE VÉHICULES

À l'étude.

2016-03-07-19: POLITIQUE SUR LA DROGUE ET ALCOOL SUR LES LIEUX DE TRAVAIL

À l'étude.

2016-03-07-20: POLITIQUE SUR L'UTILISATION D'INTERNET, DU COURRIEL ÉLECTRONIQUE, DES RÉSEAUX SOCIAUX ET DE DIVERS LOGICIELS À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE

À l'étude.

2016-03-07-21: PROCLAMATION AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Réal Crête

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adopté.

2016-03-07-22: AVIS DE MOTION

Monsieur Mario St-Pierre donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement ayant pour objet l'entretien des chemins pendant l'hiver. Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu une copie du projet de règlement.

**2016-03-07-23: DÉPLIANTS POUR LA SENSIBILISATION DES RIVERAINS DES LACS -
DEMANDE AU FONDS DE COURS D'EAU**

À l'étude.

2016-03-07-24: CIRCUIT ÉLECTRIQUE

Le conseil ne veut pas aller de l'avant avec le projet de Circuit électrique.

2016-03-07-25: PANNEAU DE VITESSE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu majoritairement ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M _____
S
no de résolution
ou annotation

Que la municipalité de St-Herménégilde accepte la soumission no 23721 de Mega-Tech pour un panneau de vitesse solaire au montant de 4 526.27\$ taxes incluses.

Adopté.

2016-03-07-26: USINE D'ÉPURATION – DOSSIER ALCALINITÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité ;

De remettre à Aquatech le rapport sur l'étude d'alcalinité et recommandations et les résultats de laboratoire des échantillonnages d'alcalinité.

Adopté.

2016-03-07-27: AQUEDUC

Aucune nouvelle information.

2016-03-07-28: ÉTATS FINANCIERS MENSUELS

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose les états financiers mensuels au 29 février 2016.

2016-03-07-29: RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose le rapport de correspondance du 2 février 2016 au 7 mars 2016.

2016-03-07-30 : RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA RÉGION DE COATICOOK

Monsieur le maire, dépose le rapport financier 2015 de la Régie.

2016-03-07-31: RÉGIE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

Aucune nouvelle information.

2016-03-07-32: LOISIRS

La Directrice générale et la conseillère Sylvie Fauteux ont participé à une rencontre pour les gestionnaires de SAE à la MRC de Coaticook.

2016-03-07-33: FAMILLE ET CULTURE

La conseillère Sylvie Fauteux mentionne qu'elle a eu une rencontre avec Sara Favreau-Perreault afin de lui demander son aide pour modifier le plan d'action de la Politique familiale et des aînés de la municipalité tel que mentionné dans la résolution 2015-12-07-38.

Photos et circuit découverte : Il est mentionné que l'ancienne directrice générale de la municipalité pourrait être une bonne collaboratrice d'informations au niveau de l'historique de certaines nominations (chemins, etc.).

2016-03-07-34: JOURNAL

La nouvelle édition sera publiée cette semaine.

2016-03-07-35: DIVERS

Date de la prochaine réunion de travail : le 29 mars 2016 à 18h30 et une réunion du comité de voirie

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

le 10 mars à 19.

Entretien des chemins d'hiver : Il est discuté qu'il y a certaines plaintes concernant l'entretien des chemins d'hiver cette année. Des appels à l'entrepreneur ont été effectués par des citoyens et la municipalité. Le conseil demande à ce qu'une lettre soit transmise à l'entrepreneur afin de l'aviser de leur mécontentement.

SQ – Patrouilles nautiques pour cet été : Le conseil demande à ce qu'une surveillance soit effectuée lors du tournoi de pêche (28 juin 2016), des semaines de la construction, fête du 4 juillet 2016 et les jours fériés.

2016-03-07-36: PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2016-03-07-37: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Réal Crête propose la levée de l'assemblée à 21h20.

Secrétaire-trésorière

Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.